

**Le Président,**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);*

**arrête**

- Article 1** Sous l'autorité du Président, M. Rutkowski Pascal est nommé dans les fonctions de chargé de mission «Biodiversité et Mobilité», sous l'autorité du Vice-Président délégué université inclusive et solidaire. Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Président  
Professeur Abdelhakim Artiba

